

MerKUR DE LETZEBURGER

Bulletin de la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg

Lösung latenter Hotellerieprobleme: Wesentlicher Teil einer dynamischeren Tourismuspolitik

Kaum ein anderer Wirtschaftszweig ist mehr vom Ausland abhängig als der Tourismussektor. So gilt zum Beispiel in Frankreich die Maxime „Un franc gagné dans le tourisme correspond à un franc gagné à l'exportation“.

Es braucht demnach auch nicht besonders hervorgehoben zu werden, daß gerade die Hotel- und Gaststättenbetriebe im Tourismussektor einen gebührenden Beitrag zur Leistungsbilanz, und damit zum Bruttosozialprodukt unseres Landes erbringen.

Umso bedauerlicher ist es, daß das saisonale Hotelgewerbe, das sich vornehmlich aus Familienbetrieben zusammensetzt, seine Marktanteile schrumpfen sieht. Die traditionelle Kundschaft, die hauptsächlich aus den bürgerlichen Bevölkerungsschichten des nahen Auslandes, besonders aus Belgien und Holland, kommt, wird seit einiger Zeit vermehrt von Gegenden angezogen, in denen angenehmere klimatische Verhältnisse vorherrschen oder aber geben sie, wie zum Beispiel in den Grenzregionen Belgiens und Deutschlands, in Österreich und der Schweiz, die kaum ein besseres Klima zu verzeichnen haben, den moderneren und leistungsstarken Hotelinfrastrukturen den Vorzug.

Deshalb hat das Luxemburger Hotelgewerbe, das gezwungen ist, sich der ausländischen Konkurrenz anzupassen, das aber auch den wachsenden Wünschen einer besser gestellten Kundschaft, die zu entschwinden droht, Rechnung tragen muß, große Anstrengungen unternommen um die zur Modernisierung und Vergrößerung seiner Unternehmen und zur Bereitstellung von Sport- und Freizeitanlagen notwendigen Investitionen zu tätigen. Trotz angemessener öffentlicher Hilfen, hat, bei steigenden Ausgaben besonders im Immobiliarebereich die Verschuldung der Familienunternehmen, deren Eigenmittel begrenzt sind, stark zugenommen. Unglücklicherweise läßt nun der zur Rentabilisierung dieser Investitionen dringend notwendige Aufschwung auf sich warten; schlimmer noch, die normale Dauer der Aufenthalte in Luxemburg geht ständig zurück. Zu den vielfältigen Ursachen zählt ohne Zweifel, aber nicht allein, die Unsicherheit der klimatischen Bedingungen in unseren Gegenden. Außerdem beklagen sich die Sachkenner über die Verzettlung der zur Verfügung stehenden Werbemittel und das Fehlen eines Konzeptes, um das touristische Angebot Luxemburgs im nahen und fernen Ausland bekannt zu machen.

Die Regierungserklärung vom 26. März 1987 zur wirtschaftlichen, sozialen und finanziellen Lage der Nation sieht die zukünftige Entwicklung des Tourismus unter dem Motto „Qualität gepaart mit Rentabilität“. Nun mangelt es nicht an privaten Initiativen, auch nicht von Seiten der traditionellen, saisonalen Familienbetriebe.

Da aber Tourismus nicht nur die Aufgabe einiger freiwilliger, gutgesinnter Kräfte sein kann, sondern jedermanns Sache ist, muß eine kohärente und koordinierte Förderungs- und Werbepolitik in die Wege geleitet werden, an der alle privaten wie öffentlichen Instanzen mitwirken, die an diesem Wirtschaftszweig, der als Aushängeschild des Großherzogtums gelten soll, interessiert sind.

Die notwendigen Investitionen, die die Anziehungskraft unseres Landes sowohl für Geschäfts- und Kongreßtourismus, als auch für den Urlaubstourismus, stärken sollen, müssen in Zukunft, von der öffentlichen Hand was die Umweltpflege und die ihr obliegenden Infrastrukturen anbelangt, wie auch in den einzelnen Betrieben dem internationalen Standard angepaßt werden. Gezielte Werbung im Ausland und fachorientierte Empfangsstrukturen im Inland sind in diesem Zusammenhang eine erst-rangige Notwendigkeit.

Auf sich alleine gestellt ist es dem einzelnen Betrieb nicht möglich, die hohen finanziellen Lasten zu tragen. Deshalb ist es von allgemeinem volkswirtschaftlichen Interesse, daß die für das Hotel- und Restaurationsgewerbe geschaffenen Hilfsmaßnahmen weitergeführt und verbessert werden. Der vierte touristische Fünfjahresplan, der Anfang 1988 anläuft, das Mittelstandsrahmengesetz von 1968, sowie die verbilligten Ausstattungskredite der Nationalen Kredit- und Investitionsgesellschaft (SNCI) bieten eine Reihe von Möglichkeiten die es gilt, zu nutzen und, gegebenenfalls, zu vervollständigen.

So müßten zur Zeit die Eigenmittel der SNCI erhöht werden, um somit eine Beibehaltung der bestehenden Kreditbewilligungskriterien, so wie eine flexiblere Handhabung des Rückzahlungsmodus zu erlauben.

Parallel, und immer mit dem Ziel, die Unternehmen auf einen vergleichbaren Stand mit der ausländischen Konkurrenz zu bringen, sollten eine Herabsetzung der Abschreibungsdauer für Hotelbauten und eine Einbeziehung der Gebäude bei der Berechnung der steuerlichen Investitionsvergünstigungen angestrebt werden.

*La Chambre de Commerce présente à
tous ses ressortissants et aux lecteurs de son
bulletin une bonne et heureuse année 1988.*

SOCFIN U.S.

Un nouveau concept: la direction financière en temps partage

Pour mieux servir sa clientèle euro-américaine, le Groupe Socfin-Rivaud investit aux Etats-Unis dans une nouvelle activité: «La Direction Financière en temps partagé». Ce concept a été imaginé et développé depuis plus de trois ans à New York par Serge J. Massat, diplômé ESC Toulouse, expert comptable français et américain (CPA). Son principe: mettre à disposition d'une clientèle composée principalement de filiales américaines de sociétés européennes une équipe solide, rôdée aux contraintes administratives et comptables locales ainsi qu'aux méthodes de «reporting» européennes pour épauler l'action des responsables commerciaux locaux et protéger les intérêts de la maison mère.

Le Groupe Socfin-Rivaud – auquel est associée la Caisse Privée Banque – a pris une participation dans le capital de la société que Serge J. Massat, dont la presse spécialisée s'est récemment fait l'écho, a créée: SJM Interface Corp.. André Baudon, Prési-

dent de Socfin U.S. Inc., société de services financiers et de gestion de fortunes, a été nommé Administrateur de SJM Interface.

La juxtaposition au sein de SJM Interface de moyens financiers et d'un savoir-faire éprouvé dans un domaine d'activité nouveau permettra une croissance et une diversification des services rendus aujourd'hui, qui peuvent être résumés en quatre grands chapitres:

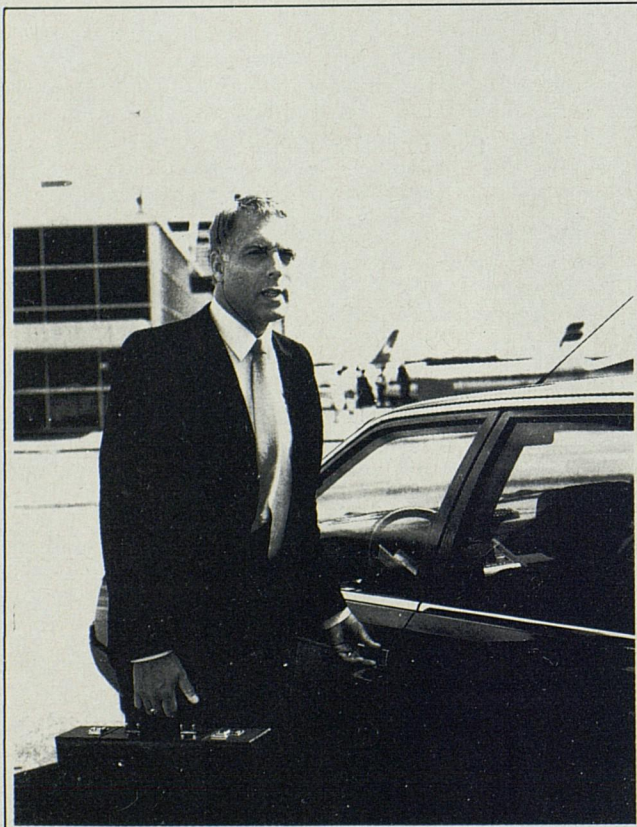
- Le «Babysitting» de Sociétés, c'est-à-dire la mise à disposition d'une adresse permanente à New York, la gestion administrative et financière et la représentation fiscale de la filiale locale.
- La Gestion ou «Tutoring», destinée aux PME déjà installées physiquement aux Etats-Unis: la vie quotidienne de la société cliente est prise en charge sur les plans administratif et financier, ses employés locaux n'ont à se préoccuper que de la démarche commer-

ciale et de l'administration des ventes.

- Le conseil en organisation et gestion, destiné aux sociétés de taille moyenne ayant une structure locale organisée. Le concept de «Directeur financier en temps partagé» peut être comparé à celui d'un Expert Comptable.
- Conseil en gestion en Europe.
- L'Interface, qui assure une liaison permanente et un «reporting» administratif et financier régulier vers la maison mère.

Paul van Wesel, diplômé de la K.U.L. et de l'Institut Supérieur de Gestion de Paris, fait partie de l'équipe de SJM Interface ce qui facilitera le développement de services aux sociétés belges.

SJM INTERFACE CORP.
600, Third Avenue, 9th Floor
New York, NY 10016
Tél: (212) 867-6990
Télex: 989 520 SJM
Fax: (212) 867-6734



Votre succès
dépend beaucoup
de l'efficacité
de votre
partenaire bancaire.

Nous sommes
à votre service.

**CAISSE D'EPARGNE
DE L'ETAT
LUXEMBOURG** BANQUE
DE L'ETAT

Avis de la Chambre de Commerce relatif au budget de l'État pour l'exercice 1988

Dans son avis concernant le projet de loi du budget de l'Etat pour l'exercice 1988, la Chambre de Commerce procède à une analyse détaillée des dépenses et des recettes étatiques en fonction de la contribution du budget de l'Etat à la promotion d'un développement économique harmonieux et continu.

Dans les lignes qui suivent, nous reproduisons la première partie de cet avis de la Chambre de Commerce ; la deuxième partie de cet avis sera publiée au Merkur No. 10-1987.

1. Les contraintes macroéconomiques incontournables délimitant le champ de la politique budgétaire luxembourgeoise

L'économie du Grand-Duché de Luxembourg est une économie de petit espace qui se caractérise par :

1. une demande nationale soit quasi-inexistante pour certains produits, soit très réduite en volume pour d'autres à cause de la population peu nombreuse, rendant nécessaire et inévitable l'exportation de la majeure partie de la production marchande nationale afin d'arriver, par ailleurs, à développer le niveau de production techniquement nécessaire pour être économiquement rentable;
2. des ressources naturelles, humaines et financières quantitativement restreintes et qualitativement insuffisamment variées pour pouvoir satisfaire la panoplie des besoins nationaux s'exprimant à travers les différentes composantes de la demande, d'où découle le besoin d'importer;
3. l'obligation, dans un souci de rentabilité, d'arriver à exploiter les économies d'échelle et donc d'atteindre l'échelle de production minimale, absorbant de surcroît une grande partie des facteurs de production disponibles; d'où, premièrement, une tendance à la spécialisation et donc à la concentration de la production, et, deuxièmement, le recours proportionnellement plus grand que dans des pays de dimension supérieure aux facteurs de production étrangers – travail, savoir-faire, technologie et capital – afin de compléter et d'étendre la gamme des facteurs autochtones.

Compte tenu de ces caractéristiques liées à l'ouverture structurelle de notre économie et à son intégration dans des espaces économiques plus larges, il n'est pas téméraire de conclure que la mini-économie luxembourgeoise se distingue par une non-coïncidence assez prononcée entre l'offre nationale et la demande nationale, abstraction faite de quelques marchés domestiques où la production nationale est absorbée par des résidents, à l'instar du marché de la construction.

Cette dissociation entre les deux sphères n'est possible que grâce à l'existence des échanges extérieurs. Ceux-ci permettent de transformer une exportation donnée en n'importe quelle importation souhaitée d'égale valeur.

Faute d'un marché national suffisamment étendu et autoporteur, la croissance, c'est-à-dire l'augmentation du revenu national réel et la création d'emplois dépendent largement de la capacité des unités de production d'écouler les produits en dehors des frontières nationales, respectivement, dans le cas du tourisme et du commerce, de les vendre à des acheteurs non-résidents, ce qui ne constitue pas moins une exportation.

C'est en ce sens que l'on peut affirmer sans ambages que la croissance de l'économie luxembourgeoise est largement « export-led ».

L'exportation de la production génère par conséquent les revenus nationaux. Ce sont ces derniers qui sont distribués au travail sous forme de rémunérations, au capital sous forme d'intérêts et de dividendes et à l'Etat sous forme d'impôts de tout genre et qui permettent à ces agents économiques bénéficiaires de se procurer à l'étranger les produits qu'on n'a pas intérêt ou qu'on ne peut pas fabriquer dans le pays.

C'est cette analyse qui sert de soubassement à l'affirmation qu'au Luxembourg c'est principalement l'offre qui crée la demande. En d'autres termes, de par l'obligation de vendre les biens et services marchands à des non-résidents, c'est cette offre exportée qui génère les revenus qui financent, par après, les importations.

Les réflexions ci-dessus avaient amené la Chambre de Commerce à conclure dans son avis sur le projet de loi concernant le budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1987 : « Ceci signifie qu'il faut avant tout veiller à renforcer l'offre nationale. S'il est vrai que nous produisons pour consommer, il n'en demeure pas moins que ce n'est pas la consommation d'aujourd'hui qui engendrera dans notre petit espace la production et l'emploi de demain et donc la consommation d'après-demain. »

Par là, la Chambre de Commerce ne met nullement en cause l'utilité et la raison d'être de l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages.

Au contraire, les sacrifices consentis par la population au cours des années de crise ont été suffisamment importants pour justifier une compensation de la surcharge fiscale imposée lors de ces années et qualifiée par ailleurs de temporaire.

La Chambre de Commerce insiste par contre sur la nécessité d'une compréhension exacte des mécanismes macro-économiques sous-jacents à la croissance de l'économie luxembourgeoise.

DOSSIER

Cette compréhension est une condition nécessaire à toute politique économique rationnelle.

Aussi légitimes que soient les redistributions du pouvoir d'achat d'un point de vue social, il ne saurait être question de les justifier par leur capacité d'entraîner un effet de relance économique généralisée et durable de la production nationale. Au Luxembourg plus qu'ailleurs, le social passe inévitablement par l'économique.

Tout au plus est-il concevable de relancer un secteur spécifique de façon passagère.

Encore ne faut-il pas s'étonner par après, à l'instar de ce qui s'est passé dans la construction, qu'une surchauffe du secteur se manifeste par après, soit par une hausse des prix, soit par un rallongement de la durée d'exécution des travaux.

La Chambre de Commerce ne peut, dans cet ordre d'idées, qu'approuver les diagnostics établis respectivement par M. le Ministre de l'Economie et des Classes Moyennes qui a déclaré dans son discours inaugural à l'occasion de l'ouverture de la 50e foire internationale de Luxembourg: «La compétitivité reste un objectif prioritaire. Elle oblige un pays à ne pas faire plus d'écarts que les autres et à ajuster sa consommation intérieure sur sa capacité de vente à l'extérieur» et par M. le Ministre délégué au budget qui a noté dans son discours budgétaire du 4 décembre 1985 que: «Nous venons aussi de voir que l'impact sur l'économie d'une éventuelle relance de la consommation présente un rapport coût-avantage des plus réduits.»

**EUROPAGES N'EST PAS POUR
LES RETARDATAIRES, IL MET LE
COMMERCE A L'HEURE DE
L'EUROPE.**



**EURO
PAGES**
THE EUROPEAN BUSINESS DIRECTORY

Être présent dans Europages, c'est prospector 11 pays européens dans lesquels 286 000 exemplaires parlent de vous. Ouvrir Europages, c'est rencontrer 130 000 entreprises européennes répertoriées par secteur d'activité. Europages 5^e édition: pour vendre large et acheter mieux.

EUROPAGES. L'ANNUAIRE EUROPÉEN DES AFFAIRES.
EURREDIT, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, 92200 Neuilly-sur-Seine, France. Tél: (1) 47 47 03 70.

Le constat que la préservation des niveaux de vie dans un pays dans lequel la consommation s'oriente vers des importations passe par un renforcement de l'offre nationale – soit par des réductions des charges, soit par la promotion de l'innovation et des marchés extérieurs, soit par l'encouragement à l'investissement, soit par la diversification des structures – ne constitue en rien une pétition de principe empruntée à une quelconque théorie économique du genre «supply side economics», mais est une observation découlant de l'analyse de l'ajustement causal des flux macroéconomiques qui sont à l'origine de la valeur ajoutée créée, c'est-à-dire de notre richesse.

Les exportations sont donc une demande pour la production nationale, mais une demande qui trouve son origine en dehors des frontières nationales ou plus exactement auprès des non-résidents.

Autant qu'on a besoin d'écouler sa production à l'étranger, autant est-on dépourvu de moyens appropriés pour forcer quiconque à acheter les produits luxembourgeois. Il faut donc convaincre par une offre attractive à des prix attractifs. Autrement dit, il faut être compétitif, c'est-à-dire, arriver à vendre de bons produits sur de bons marchés à de bons prix.

Cette politique du renforcement de l'offre nationale en vue de la réalisation d'une croissance continue s'articulera autour des deux axes de la diversification de la structure de production et du renforcement de la compétitivité et s'avèrera, par voie de conséquence, être l'objectif primordial de la politique économique en général et de la politique budgétaire en particulier.

2. Les défis externes auxquels l'économie luxembourgeoise devra faire face

2.1 Les risques conjoncturels dans un environnement international chancelant

Le souci de la compétitivité et de la diversification de notre structure de production doit être d'autant plus primordial que la période actuelle se caractérise par un ensemble de défis imposés de l'extérieur qui risquent de menacer à court, à moyen et à long terme la croissance de notre économie.

En premier lieu, on ne peut s'empêcher de constater que les perspectives économiques ne sont pas les meilleures.

L'économie mondiale connaît de profondes fissures et le commerce mondial est en train de fléchir.

Que le baromètre conjoncturel luxembourgeois ne soit pas au beau fixe ne doit pas étonner dans le cas d'une économie aussi ouverte et aussi immergée dans cet environnement international de morosité généralisée que l'économie luxembourgeoise.

Ce diagnostic ressort clairement de la dernière note trimestrielle de conjoncture du Statec (juillet 1987), dont sont repris les extraits ci-dessous fournissant des indications sur l'évolution attendue des grands équilibres macro-économiques luxembourgeois:

DOSSIER

– «En été 1987, le ralentissement de la croissance en Europe semble se confirmer. L'environnement international demeure défavorable.» (p.2)

– «La conjoncture de l'économie luxembourgeoise également semble connaître une inflexion.» (p. III)

– «Globalement, on doit s'attendre à un ralentissement de la croissance du PIB en volume de 2,5% en 1986 à quelque 2% en 1987.»

Notons à ce sujet que cette décélération devrait se poursuivre en 1988, la Commission de Bruxelles, dans son rapport économique annuel pour la période 1987-1988 du 14 octobre 1987 note qu'«en 1988, le produit intérieur brut (luxembourgeois) s'accroîtrait d'environ 1,8% en termes réels (p. 131).»

– «il semblerait que le recul tendanciel du chômage observé au cours des deux dernières années soit mis en cause.» (p. IV)

Selon les derniers chiffres disponibles, le nombre de chômeurs est en train de s'accroître. Il s'élève en septembre 1987 à 2626 contre 2452 en août 1987 et 2121 en septembre 1986.

– «En 1986, l'évolution des exportations a été globalement stagnante. A la suite de la dégradation des marchés sidérurgiques, une nette décélération s'est produite en cours d'année (p. 15).»

Ajoutons, qu'eu égard à l'évolution des derniers mois, un recul des exportations aussi bien en valeur qu'en volume semble s'annoncer.

– «Au cours du premier trimestre 1987, on a assisté à une inflexion de la production (industrielle) hors sidérurgie.» (p. 8)

L'appréciation que porte le Statec sur l'économie luxembourgeoise révèle une détérioration des agrégats macroéconomiques luxembourgeois, évolution en net contraste avec leurs résultats favorables des trois ou quatre dernières années.

Le récent effondrement des prix et des quantités sur les marchés sidérurgiques et les combats d'arrière garde qui sont menés au niveau du Conseil des Ministres des CE en prévision des futures réductions de capacité nous ont rappelé que la restructuration de la sidérurgie, une de nos branches industrielles clés, n'est pas encore terminée.

De même, la dégringolade mondiale des cours des actions nous incite à nous interroger sur les limites de la croissance de la place financière.

Dans son avis sur le projet de budget des recettes et des dépenses de l'Etat pour l'exercice 1986, la Chambre de Commerce avait déjà fait état des craintes des organismes internationaux tels la BRI et le FMI que les grands déséquilibres macroéconomiques existants au niveau mondial risquent d'étouffer, voire de renverser la relative bonne conjoncture. Elle avait souligné que cette crainte vaut surtout pour les pays qui sont sans influence sur ces déséquilibres pernicieux et déstabilisateurs et qui, de ce fait, devraient subir de plein fouet les contrecoups et les soubresauts de l'économie mondiale qui inéluctablement finiraient à terme par se produire.

Dans un tel contexte, une économie aussi internationalisée que l'économie luxembourgeoise se doit d'être sur

ses gardes, les expériences récentes nous ayant appris que la concurrence internationale est d'autant plus âpre que le gâteau à répartir tend à être petit.

Il va de soi que le renforcement de notre compétitivité et l'assainissement de notre structure de production doivent rester plus que jamais les objectifs prioritaires de notre politique économique. Ce n'est qu'à ce prix que nous allons arriver à préserver les acquis économiques du passé.

Dans ce contexte, la Chambre de Commerce ne peut que partager le constat du Statec qui dans sa dernière note conjoncturelle nous rappelle que «l'évolution au début de 1987 a montré cependant que le processus de consolidation de notre économie et, notamment d'assainissement structurel de la sidérurgie, n'est pas achevé.»

2.2 Le défi du marché unique à l'horizon de 1992

Parallèlement à ce défi conjoncturel qui risque de se révéler d'une acuité particulière au cours des prochains mois selon le tournant que prendra la conjoncture internationale, un deuxième défi se pointe à l'horizon, à savoir la réalisation du marché unique européen envisagée par la Commission des Communautés Européennes pour 1992.

Le programme ambitieux de la Commission prévoit entre autres une suppression des frontières fiscales, une harmonisation des normes et une ouverture des marchés publics nationaux aux entreprises étrangères.

Tous ces changements, intervenant plus ou moins simultanément, devraient agir les uns sur les autres pour cumuler leurs effets.

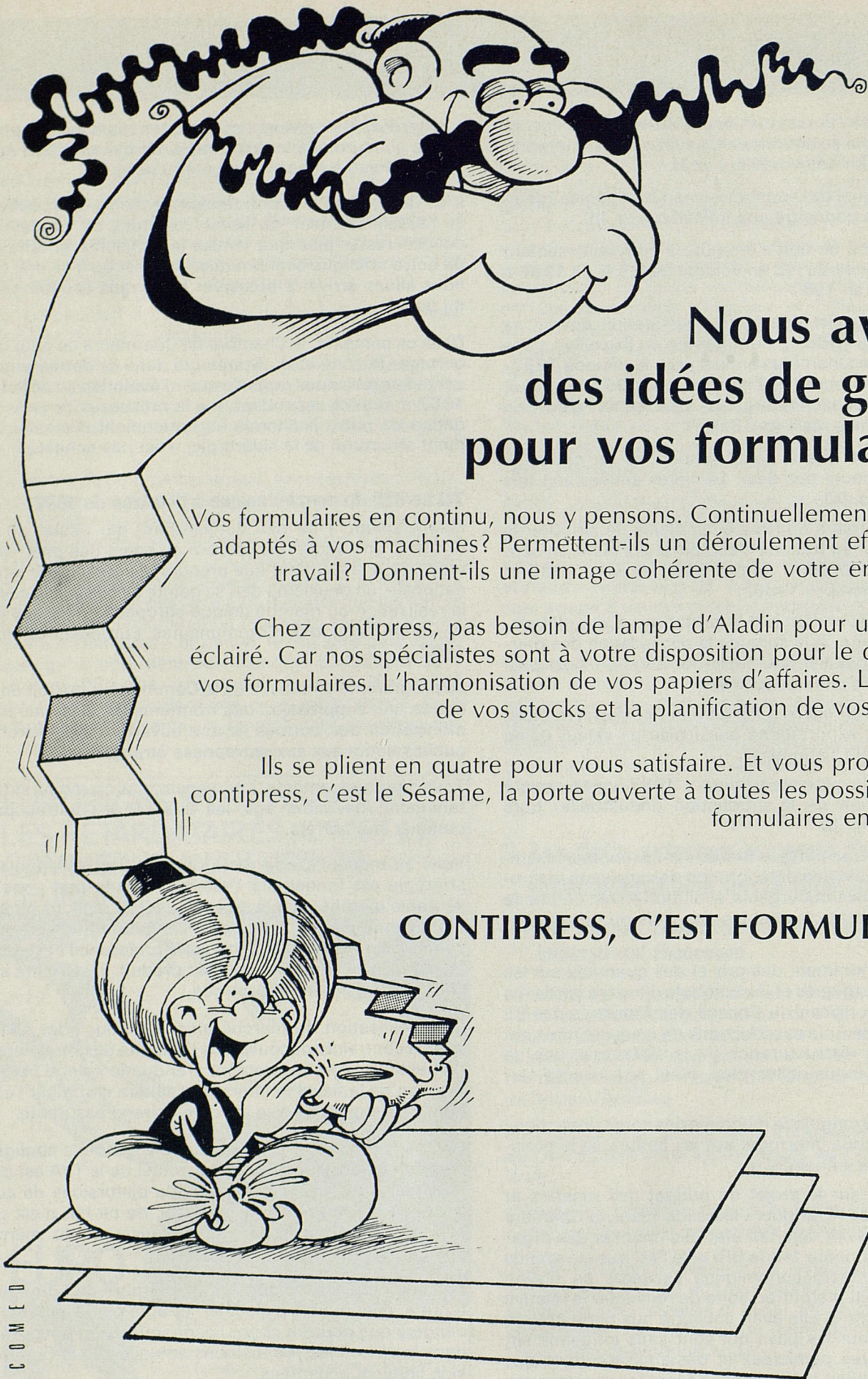
Voilà au moins l'espoir de la Commission dont toute la stratégie est fondée sur l'attente – ou le pari – qu'un véritable marché unique de quelque 350 millions d'habitants formé par les douze pays de la Communauté provoquera sur les investissements, la croissance et l'emploi le même effet stimulant qu'avait produit, il y a trente ans, la création du marché commun.

Si la réalisation du marché unique a pour effet d'atténuer la contrainte découlant de l'exigüité de notre marché domestique, il est également vrai que le volet d'harmonisation de la fiscalité indirecte risquera d'affaiblir l'économie luxembourgeoise si l'on n'y prend pas garde.

La Chambre de Commerce voudrait toutefois souligner de prime abord que le système actuel de la TVA est parfaitement neutre. Il ne crée pas de distorsions de concurrence et l'harmonisation fiscale, de ce fait n'est pas une condition nécessaire à la réalisation du marché unique.

Sans préjudice de ce constat, la Chambre de Commerce tentera néanmoins d'élucider ci-après brièvement les dangers que pourrait courir l'économie luxembourgeoise dans le cas où les propositions actuelles de la Commission seraient acceptées.

Le plan de la Commission ne prévoit plus que deux taux de TVA, un taux réduit se situant dans une fourchette de 4% à 9% et un taux normal localisé dans une fourchette de 14% à 20%.



Nous avons des idées de génie pour vos formulaires

Vos formulaires en continu, nous y pensons. Continuellement. Sont-ils adaptés à vos machines? Permettent-ils un déroulement efficace du travail? Donnent-ils une image cohérente de votre entreprise?

Chez contipress, pas besoin de lampe d'Aladin pour un conseil éclairé. Car nos spécialistes sont à votre disposition pour le design de vos formulaires. L'harmonisation de vos papiers d'affaires. La gestion de vos stocks et la planification de vos besoins.

Ils se plient en quatre pour vous satisfaire. Et vous prouver que contipress, c'est le Sésame, la porte ouverte à toutes les possibilités de formulaires en continu.

CONTIPRESS, C'EST FORMUDABLE

C O M E D

contipress

Zone Industrielle Lankholz
Rue Jos. Kieffer, L - 4176 Esch-sur-Alzette
☎ 55 22 12

DOSSIER

Par contre, en matière d'accises, une uniformisation complète est prévue sous forme de taux uniques pour les différents produits taxés au sein de la communauté.

Le Luxembourg devrait donc augmenter le taux normal de TVA de 2% au moins et relever de façon sensible les accises qui sont parmi les plus faibles de l'Europe.

La réalisation de ces mesures ne manquera pas d'avoir des répercussions importantes sur l'économie luxembourgeoise toute entière.

L'augmentation de la fiscalité indirecte entraînera tout d'abord un recul du chiffre d'affaires du commerce luxembourgeois et ceci pour deux raisons.

D'abord, les dépenses, impôts indirects compris, du ménage luxembourgeois moyen n'augmenteront pas, mais au contraire, elles risqueront de diminuer dans la mesure où l'épargne devient relativement plus intéressante.

En second lieu, il n'est un secret pour personne qu'une partie non négligeable du chiffre d'affaires du commerce luxembourgeois est réalisée dans le commerce frontalier qui trouve son origine dans le différentiel de prix qui est à l'avantage du Luxembourg. Ce différentiel provient entre autres des taux de TVA, mais surtout du niveau des accises grevant les produits luxembourgeois sensiblement inférieurs à ceux en vigueur dans les pays voisins.

Etant donné de surcroît la petite taille du pays, toutes les entreprises commerciales de même que les entreprises du secteur Horesca bénéficieront de cet avantage concurrentiel basé sur un avantage relatif fiscal trouvant son origine dans notre souveraineté fiscale et ceci indépendamment de leur localisation, soit en vendant directement des produits relativement bon marché, soit en tirant profit des effets induits liés au commerce frontalier et au tourisme journalier.

Une grande partie de la demande étrangère s'évaporerait faute d'un attrait direct et le chiffre d'affaires du commerce et du secteur Horesca se rétrécira.

De plus, les recettes fiscales de l'Etat risqueront de connaître une évolution parallèle. En effet, malgré l'augmentation de l'impôt indirect perçu par unité vendue, la régression sensible du volume des ventes fera plus que compenser le premier effet de sorte que l'Etat se trouvera confronté à une moins-value des recettes fiscales sur les impôts indirects et les accises de l'ordre de quelque 3,5 milliards de francs.

Mais au-delà de ces effets sur les chiffres d'affaires des secteurs commercial, artisanal et Horesca ainsi que sur les recettes fiscales de l'Etat, le relèvement de la fiscalité indirecte se répercutera en outre sur l'indice des prix à la consommation pour finir par déclencher une série de tranches indiciaires, l'effet sur les prix ayant été évalué comme se situant dans une fourchette allant de 5% à 7,5%.

En conséquence, les coûts salariaux des entreprises augmenteront, car de par le mécanisme de l'indexation, l'impôt indirect à la consommation se transformera partiellement en une charge directe sur les entreprises, à un moment précisément, où le maintien de la compétitivité dans le marché unique en gestation s'avérera indispensable.

Les secteurs « commerce et Horesca » se verront ainsi confrontés à un effet ciseaux.

D'un côté, ils devront subir le déclin du chiffre d'affaires, de l'autre, ils supporteront la hausse des coûts.

Dans un tel contexte, le problème de la survie se posera pour maintes entreprises commerciales.

Mais les autres entreprises verront également leur rentabilité et, partant, leur capacité concurrentielle, affectée par les hausses successives des coûts salariaux déclenchées par le mécanisme décrit ci-dessus.

Les velléités d'harmonisation des taux de la TVA et des accises de la Commission des CE ne touchent donc pas seulement à notre souveraineté fiscale, qui est un des attributs les plus importants de notre souveraineté tout court et sur lequel le Luxembourg a traditionnellement joué, mais nous rappellent également les dangers des rigidités découlant de textes légaux et réglementaires notamment en matière d'indexation.

Eu égard à l'ensemble de ces conséquences, le Gouvernement devra s'efforcer d'éviter une dégradation de la compétitivité de l'ensemble des entreprises en supprimant les rigidités inhérentes à l'indexation et en compensant les hausses des coûts par une réduction d'autres charges, et notamment par un abaissement de la fiscalité directe et ceci de préférence aussi rapidement que possible avant que des décisions éventuelles d'harmonisation de la fiscalité directe au niveau européen ne viennent affecter notre marge de manoeuvre dans ce domaine.

Ce n'est qu'à condition que ces hausses de coûts soient compensées par une réduction d'autres charges et que, de surcroît, la compétitivité sera améliorée, que l'ouverture de ce grand marché ne représentera pas uniquement des inconvénients mais sera également une chance et une opportunité de croissance nouvelle pour notre économie.

2.3 La participation accrue au financement de la CEE

Une autre source d'inquiétudes budgétaires résulte de la croissance probable de la contribution du Grand-Duché de Luxembourg au budget des Communautés Européennes. Certes, cette contrainte est identique pour tous les pays, mais il ne reste pas moins qu'elle restreint les marges de manoeuvre budgétaires nationales.

Comme la recherche d'une solution durable et automatique aux problèmes du financement de la Communauté s'oriente à l'augmentation des ressources de la Communauté plutôt qu'à celle de la mise en oeuvre d'économies, il est à craindre que les crédits inscrits au budget de l'Etat au titre de la contribution aux CEE ne vont doubler jusqu'en 1992.

D'ailleurs, onze des douze chefs d'Etat et de Gouvernement se sont engagés lors du Conseil Européen de Copenhague le 4 décembre 1987 de prendre les décisions qui s'imposent pour assainir les finances communautaires.

Il faut donc s'attendre, dès l'exercice budgétaire 1988, à une première hausse de la contribution luxembourgeoise, qui, selon M. le Ministre des Finances, pourrait atteindre quelque 600 millions de francs.

3. La nécessité d'une politique de renforcement du potentiel de production nationale par la diversification des structures et l'amélioration de compétitivité

Les contraintes macroéconomiques – dégagées au premier chapitre – qui caractérisent notre économie et l'imminence de certains défis d'ordre conjoncturel ou structurel – analysées au second chapitre –, nous imposent de pratiquer une politique économique visant à renforcer l'offre nationale.

Cette politique doit s'articuler autour de deux grands axes, à savoir, l'axe de la diversification de la structure de production et l'axe du renforcement de la compétitivité des unités de production, en vue de la réalisation de l'objectif prioritaire qui est la croissance continue de notre économie nécessaire pour préserver l'emploi et le niveau de vie.

3.1 La politique de diversification de l'économie luxembourgeoise

La diversification de la structure de production devra se faire par l'implantation d'activités nouvelles et par l'extension et le renouvellement des programmes de production de biens et de services offerts par les entreprises existantes.

La mise en oeuvre de cette politique doit éviter de s'inspirer de tout «snobisme structurel».

Au 18^e siècle, nombreux étaient ceux qui étaient convaincus que seule l'agriculture était productive. A peine un siècle plus tard, une majorité pensait que seule la production industrielle était source de richesse. Or, la vérité est qu'à la fois les secteurs primaire, secondaire et tertiaire peuvent, potentiellement, créer de la valeur ajoutée.

Plus un pays est petit, plus sa structure tend par ailleurs à dévier des structures des autres pays. Aussi est-il dangereux d'utiliser dans la discussion publique des termes normatifs du genre sous – ou surindustrialisation respectivement sur – ou soustertiarisation. Ce faisant, il faudrait pouvoir comparer les structures existantes à une structure de référence tout en précisant pourquoi cette dernière serait la bonne, c'est-à-dire la plus adaptée pour garantir la croissance.

Plutôt que de se laisser induire en erreur par des discours normatifs, la Chambre de Commerce est d'avis que la politique de diversification doit être une politique pragmatique qui aspire à soutenir la diversification des entreprises existantes, à encourager la création d'entreprises nouvelles et à attirer des entreprises étrangères à condition que :

- la seule branche ne soit pas encore représentée dans notre structure de production et soit source de valeur ajoutée retenue dans le pays dans une mesure dépassant la mise publique;
- l'entreprise, qu'elle relève d'une branche «high tech» «low tech» soit à la pointe du progrès dans sa branche et soit performante;
- l'entreprise n'absorbe pas une quantité de main d'oeuvre dépassant la capacité du marché de travail, définie comme le marché autochtone élargi des régions Sarre, Lorraine et Luxembourg belge et augmenté de l'apport d'immigrés provenant d'autres pays de la CEE à un taux acceptable;
- l'entreprise ne dépasse pas les normes acceptables en matière de pollution.

La réussite d'une politique de diversification s'inspirant des principes dégagés ci-dessus, dépend, à côté d'une politique de promotion active, du cadre compétitif que le Luxembourg est à même d'offrir aux entreprises.

3.2 La politique du renforcement de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise

La Chambre de Commerce voudrait insister sur une vérité première qui veut que la compétitivité n'est pas un objectif qu'on réalise une fois pour toutes et dont on n'aurait plus à se soucier par la suite.

Au contraire, une telle politique requiert une vigilance permanente et doit s'ancrer dans la ligne d'une politique de continuité qui ne se limite pas à des améliorations aléatoires des atouts compétitifs, mais qui aspire à les renforcer systématiquement au même rythme que les autres pays concurrents, voire, dans le cas luxembourgeois, à un rythme accéléré de par sa position de départ plus désavantageuse suite à sa dépendance extrême des marchés étrangers.

La compétitivité est le mieux garantie par une politique qui s'efforce de maintenir les coûts – dont les différentes composantes sont, entre autres, les charges salariales,

EUROPAGES N'EST PAS POUR LES TIMIDES, IL OUVRE TELLEMENT DE MARCHÉS NOUVEAUX.



EURO PAGES
THE EUROPEAN BUSINESS DIRECTORY

Être présent dans Europages, c'est prospecter 11 pays européens dans lesquels 286 000 exemplaires parlent de vous. Ouvrir Europages, c'est rencontrer 130 000 entreprises européennes répertoriées par secteur d'activité. Europages 5^e édition: pour vendre large et acheter mieux.

EUROPAGES. L'ANNUAIRE EUROPÉEN DES AFFAIRES.
EUREDIT, 8, rue de l'Hotel-de-Ville, 92200 Neuilly-sur-Seine, France. Tél.: (1) 47 47 03 70.

les charges fiscales et parafiscales, les charges de capitaux et les autres frais encourus lors de la production – à un niveau global qui garantit une rentabilité suffisante pour pouvoir rémunérer le capital investi dans des conditions compétitives et pour dégager la marge nécessaire au financement des investissements incorporant le progrès technique et, partant, rendant possibles aussi bien les réductions des coûts de production à travers notamment des accroissements de la productivité que l'amélioration de la qualité des produits, deux conditions indispensables à la survie à long terme des entreprises. Notons entre parenthèse qu'une telle politique qui contribue à relancer la demande des investissements contribue à la croissance, non pas, comme il est souvent affirmé erronément, à travers une augmentation directe de la production nationale. Mais comme la majorité des produits d'investissement est importée, c'est en renforçant et en diversifiant la structure de production et, partant, la capacité concurrentielle des entreprises que les investissements contribuent à la croissance de l'avenir.

A cette fin, l'Etat grand-ducal, en étant dans l'impossibilité (l'expérience des pays étrangers nous renseigne qu'il est parfois bien ainsi) de pratiquer certaines politiques macroéconomiques classiques du genre politique monétaire ou financement monétaire sans limite des dépenses publiques – pour des raisons de contraintes contractuelles et institutionnelles, mais également parce que les limites de la petite dimension rendraient inopérantes voire contreproductives de telles politiques – n'a d'autres moyens que de créer les conditions favorables à l'éclosion et à l'extension des activités économiques.

Par conséquent le Gouvernement doit pratiquer, d'une part, une politique fiscale et financière qui vise à améliorer et à assouplir le cadre législatif, réglementaire fiscal et parafiscal influençant de façon sensible les coûts des entreprises et, d'autre part, une politique des investissements publics qui a pour ambition de mettre en place des infrastructures qui contribuent et qui soutiennent le développement des activités économiques en entrant comme effets externes positifs dans les fonctions de production des entreprises.

Dans cet ordre d'idées, la Chambre de Commerce ne peut que se rallier à M. le Ministre délégué au budget quand il reconnaît que: «Dans une économie ouverte de petite dimension, il se fait que l'évolution conjoncturelle se trouve fortement être déterminée par le contexte international environnant. Aussi le levier budgétaire, c'est-à-dire l'impact d'une décision budgétaire sur la vie économique et sociale, ne devient-il vraiment significatif que si cette mesure vise la modification des structures.» (discours budgétaire du 4 décembre 1985).

3.3 La politique des infrastructures

La maîtrise des défis esquissés plus haut appelle en effet non seulement une politique qui affermit l'offre nationale privée en la diversifiant et en lui assurant des conditions de production compétitives, mais elle requiert également un effort conséquent en matière d'infrastructures, notamment des transports, des télécommunications et de la formation.

Si le Luxembourg veut continuer à jouer la carte de la localisation au centre de l'Europe, il doit chercher à être raccordé au réseau des trains à grande vitesse. La Chambre de Commerce lance dès lors un appel aux autorités compétentes pour voir se réaliser à partir de Paris une

liaison TGV-Est avec le TGV allemand, pouvant comporter également la réalisation du projet Europole qui, à partir d'une gare TGV à construire entre Nancy et Metz au Nord de l'aéroport régional de la Lorraine, desservirait, d'une part, Strasbourg, le Sud de l'Alsace, le territoire de Belfort et la Suisse et, d'autre part, le Luxembourg et Bruxelles.

Quant à l'aviation, elle doit pouvoir répondre aux besoins croissants d'un pôle de croissance au milieu du marché européen. A court terme, elle doit adapter en conséquence sa flotte et, à moyen terme, desservir de nouvelles destinations. L'Etat serait bien inspiré s'il encourageait cette évolution par les moyens appropriés et s'il essayait d'attirer davantage de compagnies à desservir l'aéroport. Compte tenu de la saturation des grands aéroports européens, ce dernier objectif paraît réalisable à moyen terme.

Le réseau routier et autoroutier est à compléter aussi rapidement que possible par les raccordements au réseau allemand vers Trêves et vers Sarrebruck, alors que les travaux de la collectrice du Sud doivent être achevés et la construction du contournement Est de la Ville de Luxembourg entamée dans les délais les plus brefs.

Quant à l'effort budgétaire visant l'amélioration des télécommunications, il ne doit pas seulement être continué, mais il doit encore être renforcé. La consolidation de la place financière et des activités connexes est à ce prix.

3.4 La formation professionnelle

Les mutations récentes aussi bien que celles qui sont escomptées dans la structure de l'emploi et la croissance du volume des connaissances scientifiques placent, sans aucun doute, nos systèmes actuels de formation tant au niveau de l'école qu'au niveau de l'entreprise devant un grand défi et rendent indispensables des initiatives hardies à tous les échelons de la société.

Associés aux phénomènes démographiques, les changements dans la structure socio-professionnelle ont des interactions multiples avec nos structures notamment dans l'éducation nationale (infrastructure appropriée, programmes adoptés, planification des besoins en hommes et locaux) ainsi que dans l'économie et l'emploi (population décroissante et immigration massive, activité professionnelle de femmes et infrastructure d'accueil pour les enfants).

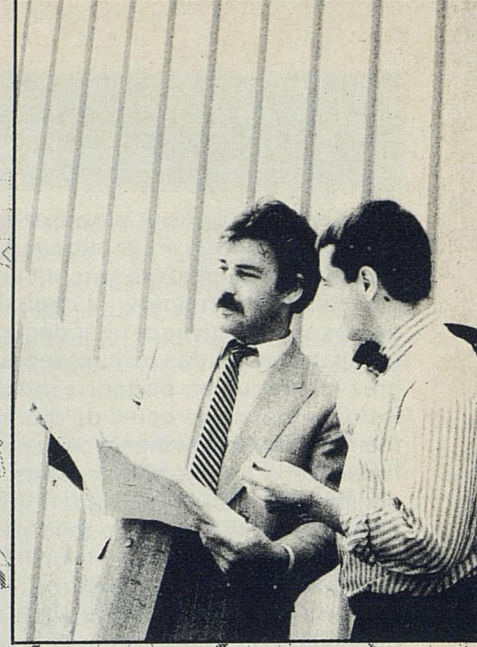
Les systèmes de formation devront en tenir compte. L'école devra offrir de nouvelles formations et les entreprises devront envisager d'intensifier la formation continue. Conclure que la compétitivité se mesure aussi à la qualité des biens et des services, c'est reconnaître qu'une importance accrue revient à l'effort de formation et de recyclage permanents, bref à ce qu'on appelle communément l'investissement dans le capital humain, qu'il s'agira de réaliser et de financer. Par l'extension progressive de son service «formation continue» la Chambre de Commerce ne manquera pas d'y apporter sa contribution. L'Etat serait bien inspiré d'encourager davantage cet effort de formation.

3.5 Les moyens de la politique structurelle

Une telle politique, à la fois fiscale, financière et d'infrastructures, permettrait à toutes les entreprises, de la plus petite à la plus grande, indépendamment de leurs statuts juridiques et de leurs branches d'activités, de rester compétitives. Elle serait également préférable à une politique se fondant sur une extension des aides directes

**TRADE
-LINK**

**CREDIT
EUROPEEN**



IMPORTATION-EXPORTATION: un monde où il faut réagir vite

TRADE-LINK Crédit
Européen vous donne
6 semaines d'avance sur
vos concurrents

TRADE-LINK est un service international de distribution par satellite d'informations commerciales de haute qualité: Grâce à TRADE-LINK, vous pourrez recevoir dans les 24 heures des informa-

tions fiables et exploitables sur:

- des opportunités de vente à des sociétés étrangères;
- des propositions de firmes étrangères qui veulent distribuer sur leur marché des produits luxembourgeois;
- des offres de joint-venture;
- des propositions d'achat, de vente ou d'échange de licences ou de brevets.

TRADE-LINK fonctionne à partir d'institutions bancaires et non bancaires de premier plan qui sélectionnent dans plus

de 100 pays les opportunités d'affaires. 40% des messages TRADE-LINK proviennent de pays européens.

Au Grand-Duché, c'est le Crédit Européen qui s'est assuré l'exclusivité de ce service.

Si vous désirez plus d'informations, contactez notre service TRADE-LINK, tél. 44.99.13.21



**CREDIT
EUROPEEN**

Banque, Société Anonyme

affilié **BBL**

52, route d'Esch - Luxembourg
Adresse postale: B.P. 2173 - 1021 Luxembourg

grevant le budget, risquant d'aboutir à une augmentation du poids fiscal, étant peu transparente et s'accompagnant de complications administratives superflues.

Parallèlement, il faut pratiquer une politique de redistribution intelligente des revenus primaires. Ni trop, pour éviter de saper le soubassement de notre richesse et ni linéaires pour ne pas estomper la volonté d'entreprendre et le goût du risque sur lesquels se fonde tout dynamisme économique, ni trop peu pour maintenir le consensus social qui est un atout important de notre compétitivité.

Il s'agit donc de trouver le niveau optimal de redistribution et ceci, de préférence, non pas en mettant en oeuvre des mécanismes de redistribution rigides avec effet de loquet du genre «indexation» ou «dépenses sociales incompressibles», mais en utilisant des mécanismes flexibles, comme la fiscalité, qui en étant réversibles permettent d'ajuster le degré de redistribution au gré des possibilités économiques.

Quant à la politique fiscale et financière de même que la politique de mise en place d'infrastructures physiques et humaines appropriées et performantes, il importe encore de se donner les moyens pour les réaliser.

Il devient dès lors impérieux de dégager à cette fin une marge budgétaire assez importante par une politique rigoureuse et déterminée d'économies budgétaires visant la compression ou du moins la réduction de certaines dépenses de consommation publiques et de certains transferts publics.

Il devient également impérieux de s'attaquer aux détonateurs latents des finances publiques qui bon an mal an sont à l'origine de charges budgétaires croissantes et risquent ainsi de réduire de plus en plus les marges budgétaires futures pourtant fortement nécessaires, d'une part, pour financer une nouvelle diminution du poids fiscal, et notamment celui à la charge des entreprises, et, d'autre part, pour assurer, conjointement avec les emprunts, le financement des investissements publics et des dépenses à finalité économique.

4. Les défis latents internes que le pays doit maîtriser

4.1 L'évolution des coûts salariaux unitaires

Les réflexions ci-dessus ont démontré de toute évidence la nécessité de veiller à préserver les avantages compétitifs de notre économie. En premier lieu, cela signifie qu'il faut éviter une envolée excessive des coûts salariaux unitaires.

La Chambre de Commerce, dans son avis relatif au projet de budget 1987, avait exprimé ses craintes de voir dérapier cette composante essentielle des coûts des entreprises et ceci suite à la politique salariale du Gouvernement en faveur de la fonction publique et suite à l'introduction de la tranche d'avance (1,0% au 1.7.1986 et 0,5% au 1.1.1987).

Aussi avait-elle noté: «Il est en effet à craindre que le Gouvernement, en ayant cédé à la fois trop et trop vite aux revendications de la fonction publique n'ait fini par déclencher par une politique salariale excessivement laxiste un véritable effet boule de neige en suscitant dans le secteur privé une cascade de revendications

salariales, notamment dans le cadre des conventions collectives.»

La Chambre de Commerce n'a pas pu approuver à cette politique salariale pour deux raisons:

Premièrement, non seulement la fonction publique luxembourgeoise est la mieux payée en Europe, mais qui plus est, contrairement à ce qui est affirmé couramment, la rémunération de la fonction publique a augmenté entre 1970 et 1982 plus rapidement que la croissance du revenu réel luxembourgeois, tel qu'il est calculé et publié par le Statec dans le numéro 70 de ses cahiers économiques où l'on peut lire que «la branche production de services non marchands» a connu entre 1970 et 1982 une croissance en volume plus faible que celle du PIB La progression en valeur de la branche a toutefois été nettement supérieure à celle du PIB. Autrement dit, la rémunération de la fonction publique a absorbé une part relative croissante du pouvoir d'achat créé par l'économie luxembourgeoise.

Deuxièmement, il n'est pas défendable, d'un point de vue économique, de conférer au secteur public le rôle d'un secteur «wage leader» de même qu'il n'est pas logique de comparer les rémunérations versées aux fonctionnaires à celles payées dans les secteurs privés de pointe. La seule et unique comparaison acceptable est celle prenant comme point de référence la moyenne des rémunérations du secteur privé.

Il s'en suit que de nouvelles mesures salariales en faveur de la fonction publique ne seraient en aucun cas défendables, ni économiquement, ni socialement. Le dossier de la rémunération de la fonction publique doit rester fermé.

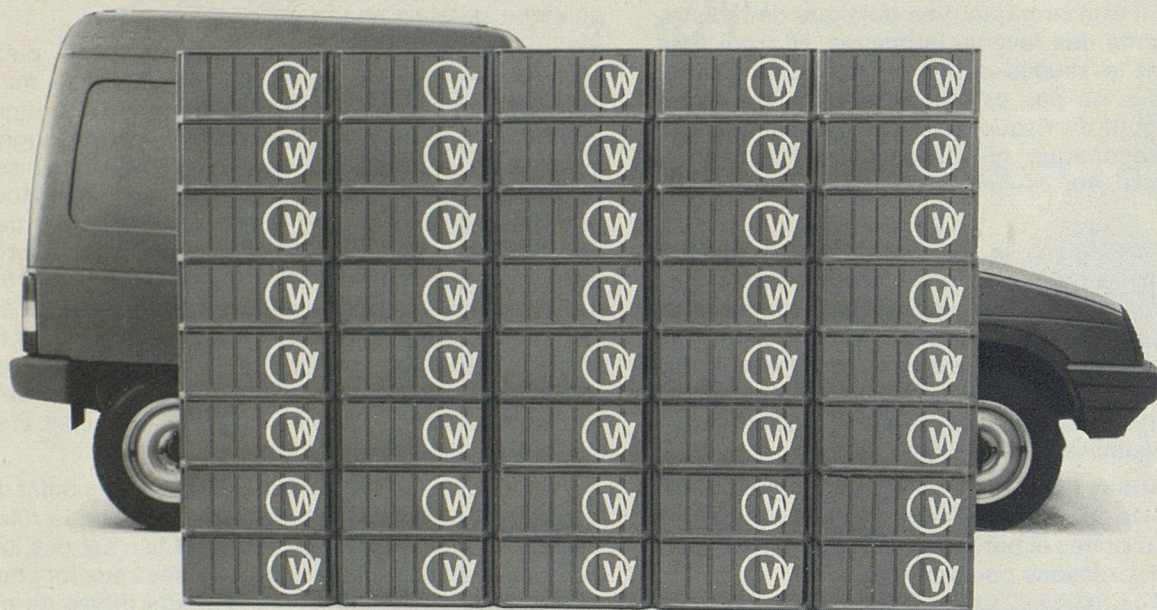
Les craintes, qualifiées à l'époque d'exagérément pessimistes, voire dénouées de sérieux, d'un dérapage des coûts salariaux unitaires se sont malheureusement confirmées, à la suite, d'une part, notamment d'un ensemble de conventions collectives dans certaines branches comportant des augmentations salariales substantielles accordées dans un climat de tension suscité par l'explosion des rémunérations dans le secteur public et, d'autre part, d'une évolution freinée de la productivité.

Cette hausse des coûts salariaux combinée à la croissance insuffisante de la productivité ne pouvait dès lors qu'entraîner une croissance de l'augmentation des coûts salariaux unitaires et, partant, une détérioration de notre position compétitive.

Ce diagnostic est largement confirmé par les services de la Commission Européenne.

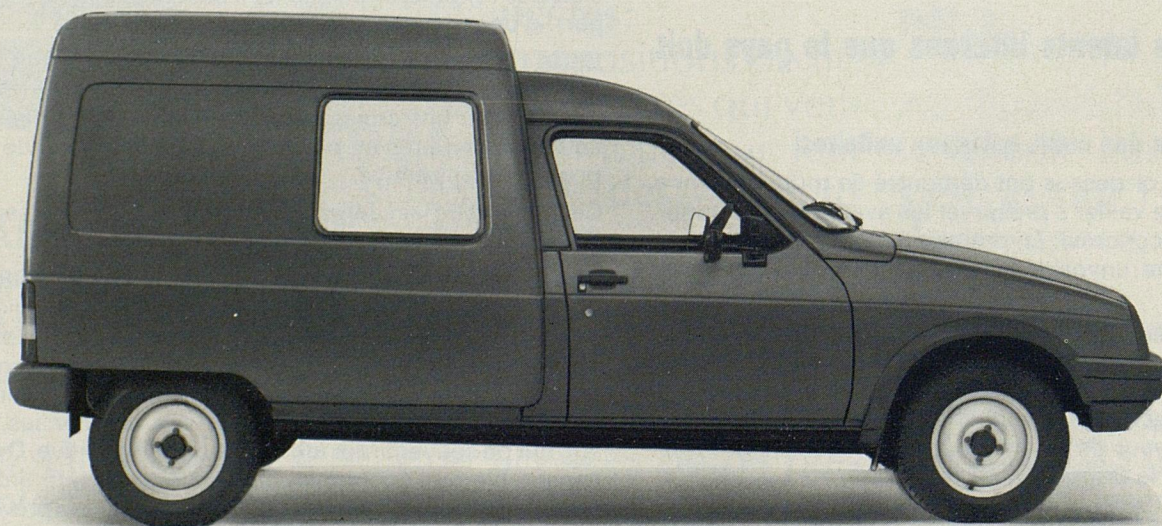
Cette dernière, dans son rapport annuel 1987-1988, daté du 14 octobre 1987, aboutit à la conclusion inquiétante que: «...l'évolution salariale (au Luxembourg) apparaît préoccupante, compte tenu du caractère très ouvert de l'économie luxembourgeoise et de la nécessité non seulement d'améliorer la rentabilité des entreprises, mais surtout de sauvegarder leur position compétitive. Or, pour l'ensemble de l'économie, les salaires par tête ont augmenté en termes réels de 3,9% en 1987 et les prévisions pour 1988 indiquent une hausse probable d'environ 2%, chiffres qui dépassent assez largement l'accroissement simultané de la productivité. L'accumulation des hausses salariales et des charges sociales risque de freiner les possibilités de développement économique à plus long terme.»

Je porte plus.



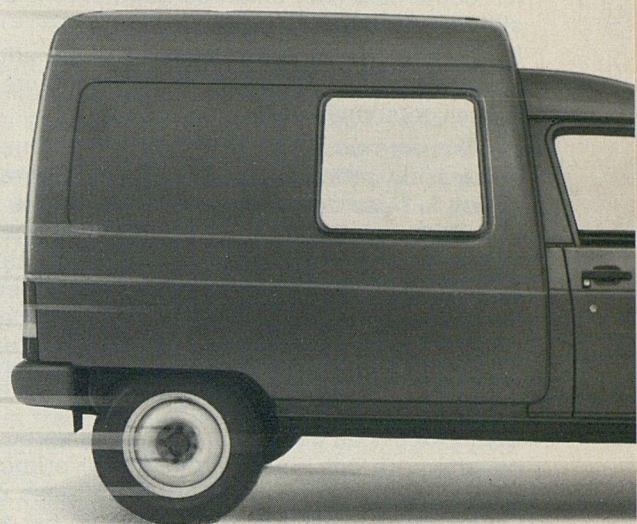
J'ai du coffre: 2,67 m³ disponibles. Longueur utile: 1,64 m.
Largeur intérieure max.: 1,54 m. Compensateur de charge sur l'essieu arrière. Pas
besoin de licence de transport avec moi.

Je bois moins.



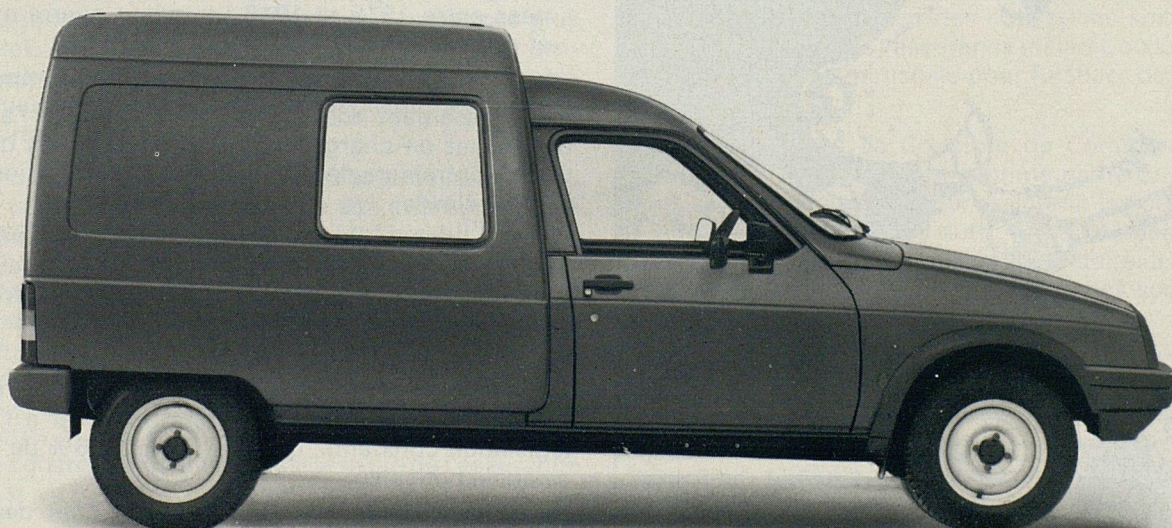
5,11 aux 100 km (à 90 km/h) en version diesel (1769 cm³). 6,41 en version
essence (1124 cm³) et 6,61 avec mon nouveau moteur de 1360 cm³.

Je suis plus rapide.



En version diesel, j'atteins les 134 km/h. Et avec mon nouveau moteur 1360 cm³, je passe carrément à 138 km/h.

J'offre 3 jours d'essai gratuit.



Du 15/9 au 31/12/87, je suis à vous pendant 3 jours, sans aucun engagement, pour vérifier mes qualités. Renseignements chez les concessionnaires et agents Citroën du Grand-Duché.

CITROËN C15



Voilà un constat aussi clair qu'inquiétant. Comme la hausse des salaires par tête en termes réels dépasse largement l'évolution de la productivité, il en découle que les coûts salariaux unitaires augmentent de façon sensible.

L'économie luxembourgeoise est donc sur le point de connaître un dérapage de sa compétitivité qui ne peut laisser personne indifférent.

La Chambre de Commerce ne peut pas ne pas se préoccuper de cette évolution et elle entend rappeler, à cet égard, la prise de position du Ministre des Finances qui lors de la présentation du projet de budget 1988 avait déclaré en septembre dernier que: «Vu le degré d'ouverture de notre économie et le souci permanent de la compétitivité relative de nos entreprises, une vigilance (identique) s'impose à l'égard de l'évolution future des rémunérations des facteurs de production, notamment des coûts salariaux unitaires.»

Or, force est de constater que le Gouvernement n'a pas pu atteindre cet objectif qualifié de primordial et qu'il est regrettable que les effets bénéfiques découlant de l'allègement fiscal accordé – et salué par ailleurs par la Chambre de Commerce comme un pas, certes insuffisant, dans la bonne direction – soient ainsi partiellement anéantis par la détérioration d'un autre facteur déterminant des coûts.

Pour contrecarrer cette évolution préjudiciable, la Chambre de Commerce demande au Gouvernement de renoncer à l'avenir de créer une surchauffe salariale par la mise en oeuvre d'une politique salariale anti-économique dans

le secteur public, dont par ailleurs les rémunérations augmenteront déjà de 15% entre 1986 (compte provisoire) et 1988 (projet de budget) et de réduire en revanche le poids fiscal supporté par les entreprises afin de compenser les effets de cette détérioration de la compétitivité.

4.2 Les déséquilibres latents de la sécurité sociale

La population luxembourgeoise est passée de 273 373 personnes en 1960 à 269 200 personnes en 1985 et cela malgré l'incorporation parallèle dans ce même laps de temps de quelque 10 200 personnes ayant accédé à la nationalité luxembourgeoise, soit par option, soit par naturalisation.

En attendant que la population luxembourgeoise se meurt lentement mais sûrement, du moins à défaut d'un renversement de tendance, elle devient progressivement de plus en plus âgée.

Ce bouleversement structurel démographique ne manquera pas d'avoir un impact sur les équilibres financiers du moyen et long terme aussi bien de l'assurance pension que de l'assurance maladie.

Dans un système de pensions relevant comme le nôtre de la répartition pure, à un faible degré de capitalisation près, et où, de plus, les pensions sont à la fois indexées et ajustées à l'évolution des salaires réels, l'accroissement du coefficient de charge, déclenché par l'augmentation des non actifs bénéficiaires de prestations et des actifs cotisants, représente le défi le plus grave pour le financement futur de ce volet de la sécurité sociale.

Si des problèmes de financement insurmontables ne se sont pas encore posés à ce jour, c'est essentiellement dû:

- à certaines mesures législatives, prises au cours des années soixante-dix. (complément différentiel, pension de vieillesse anticipée obligatoire etc) qui ont ralenti la croissance des charges;
- au fait que dans les années quatre-vingt sont arrivées à l'âge de la retraite les générations à faibles effectifs nées entre 1915 et 1918 (première guerre mondiale) et entre 1920 et 1926 (enrôlés de force);
- au renflouement des actifs par l'effet de l'immigration.

L'accroissement accéléré et irrémédiable à l'avenir du coefficient de charge suite à la dégradation démographique entraînera des coûts d'assurance pension de plus en plus élevés.

Le taux global de cotisation actuellement nécessaire pour garantir l'équilibre financier du régime contributif est encore de quelque 24% de la masse salariale cotisable.

Tel ne sera plus le cas dans un proche avenir. En effet, les calculs actuariels montrent que le taux dans le régime contributif devra atteindre, voire dépasser à l'avenir, à législation constante, quelque 35% à 36% de la masse salariale cotisable.

Dans les régimes non contributifs le coût dépasserait même 60% de la masse des traitements. La Chambre de Commerce regrette d'ailleurs qu'une étude actuarielle concernant le coût actuel et l'évolution future des charges du système non contributif fasse encore défaut et elle demande au Gouvernement de faire entreprendre une telle étude dans les plus brefs délais.

EUROPAGES N'EST PAS POUR LES FRILEUX, IL FAIT PRENDRE L'AIR AUX AFFAIRES.



**EURO
PAGES**
THE EUROPEAN BUSINESS DIRECTORY

Être présent dans Europages, c'est prospecter 11 pays européens dans lesquels 286 000 exemplaires parlent de vous. Ouvrir Europages, c'est rencontrer 130 000 entreprises européennes répertoriées par secteur d'activité. Europages 5^e édition: pour vendre large et acheter mieux.

EUROPAGES. L'ANNUAIRE EUROPÉEN DES AFFAIRES.
EUREDIT, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville. 92200 Neuilly-sur-Seine. France. Tél.: (1) 47 47 03 70.

Confronté à de telles perspectives inquiétantes, le Gouvernement devrait en tout premier lieu s'abstenir de créer dans le sillon d'une surenchère sociale de nouvelles charges sans s'interroger sur leur impact sur le financement futur de l'assurance pension.

Mais au-delà d'un simple stand-still, le Gouvernement devrait résolument s'attaquer, sans délai, à la réforme du système d'assurance pension.

Le moment est encore relativement propice pour oeuvrer dans la voie de la création d'un régime national unique tel qu'il a été proposé majoritairement par le Conseil Economique et Social dans son avis sur la situation économique, financière et sociale du pays du 3 juillet comme «constituant le seul moyen permettant la dotation du pays d'un système d'assurance pension où toute personne affiliée aurait les mêmes droits et les mêmes charges, et la création des prémisses nécessaires à une politique de solidarité dans tous les domaines de la Sécurité sociale ainsi que la mise en oeuvre d'une assise financière du système à long terme.»

Le Conseil d'Etat dans son avis sur le projet de budget 1987, de son côté, s'engage dans la même direction en soulignant que: «Actuellement les pouvoirs publics n'interviennent plus au niveau des prestations, mais supportent un tiers des cotisations qui est réparti entre l'Etat et les communes. Or, cette loi n'a pas pour effet de freiner l'évolution des coûts qui continuent à galoper.

L'Etat n'a au fond aucune prise sur certains facteurs qui déterminent la croissance des coûts des pensions. L'effet de la maturation des régimes – et plus particulièrement du régime des employés privés – en est un. Le raccourcissement de la vie active et l'expectative de vie plus longue en sont un autre.

A ceux-là s'ajoutent les revendications des ouvriers et des employés du secteur privé qui demandent une amélioration des régimes de pension en termes de prestations. L'effet que produisent sur les bénéficiaires des régimes contributifs les prestations largement supérieures du régime non contributif rend leurs exigences plus pressantes. Si jamais une parade sera trouvée au problème, elle ne peut être qu'une solution d'ensemble qui touchera tant les régimes contributifs que les régimes non contributifs.»

Pour conclure, la Chambre de Commerce ne saurait que rappeler sa position exprimée dans son avis conjoint du 19 juin 1987 avec la Chambre des Métiers sur le projet de loi concernant l'assurance pension en cas de vieillesse, d'invalidité et de survie: «La Chambre de Commerce et la Chambre des Métiers entendent souligner dans ce contexte qu'elles ne sauraient donner leur accord en aucun cas à une augmentation ultérieure des cotisations rendue nécessaire par l'absence d'une volonté politique de procéder à une réforme globale et par la création de nouvelles charges existantes dans le cadre de l'assurance pension.»

En ce qui concerne l'assurance maladie, le vieillissement progressif de la population se répercutera par une hausse sensible des trois postes de dépenses que sont les soins médicaux, les frais pharmaceutiques et les frais d'hospitalisation, puisque plus la population tend à être âgée, plus elle tend à avoir recours à ces soins.

De plus, le dynamisme des dépenses sera encore renforcé, d'un côté, par le progrès et la sophistication de la médecine moderne, et de l'autre côté, par la pléthore future des médecins et l'approche philosophique et corporatiste du revenu garanti pour chaque profession.

Or, il faut contrôler l'explosion des coûts de la santé comme le remarque judicieusement le Conseil d'Etat dans son avis sur le projet de budget 1987: «Tant que l'on n'aura pas réussi à contenir l'explosion du coût de la santé, les dépenses de l'Etat, au titre de participation aux frais de prestation des caisses de maladie, continueront de croître.»

Pour parvenir tant soit peu à contrôler cette évolution, il s'agit de briser le cercle vicieux où l'offre de soins de santé crée sa propre demande et ceci en «responsabilisant» aussi bien les consommateurs que les fournisseurs des soins par une augmentation des freins aux prestations et par un freinage des rémunérations. Il ne faut en effet pas se leurrer. Rien n'est gratuit. La gratuité n'existe qu'en apparence. Ce qui n'est pas payé directement, l'est de façon indirecte à travers des prélèvements d'impôts.

En vue de se rapprocher de solutions possibles, la Chambre de Commerce ne peut que faire sienne la préoccupation du Conseil Economique et Social qui «est d'avis qu'il s'agit de faire aboutir, dans les meilleurs délais, les travaux entrepris à la suite de la Table Ronde sur la situation de l'assurance maladie du 14 juillet 1986, en ce qui concerne les groupes de travail ci-après: soins médicaux et médico-dentaires; frais pharmaceutiques; hôpitaux, moyens curatifs et thérapeutiques; prestations en espèces; information de l'assuré; financement.»

En conclusion, de ce double volet, la Chambre de Commerce retient qu'il faut veiller coûte que coûte à ce que les prestations sociales n'évoluent pas vers un niveau futur incompatible avec les capacités économiques futures et les impératifs de la compétitivité de nos entreprises.

Il n'est dès lors pas imaginable que les entreprises consentent à un relèvement des cotisations soit de l'assurance pension soit de l'assurance maladie ou à un accroissement de la charge fiscale pour financer des dépenses supplémentaires.

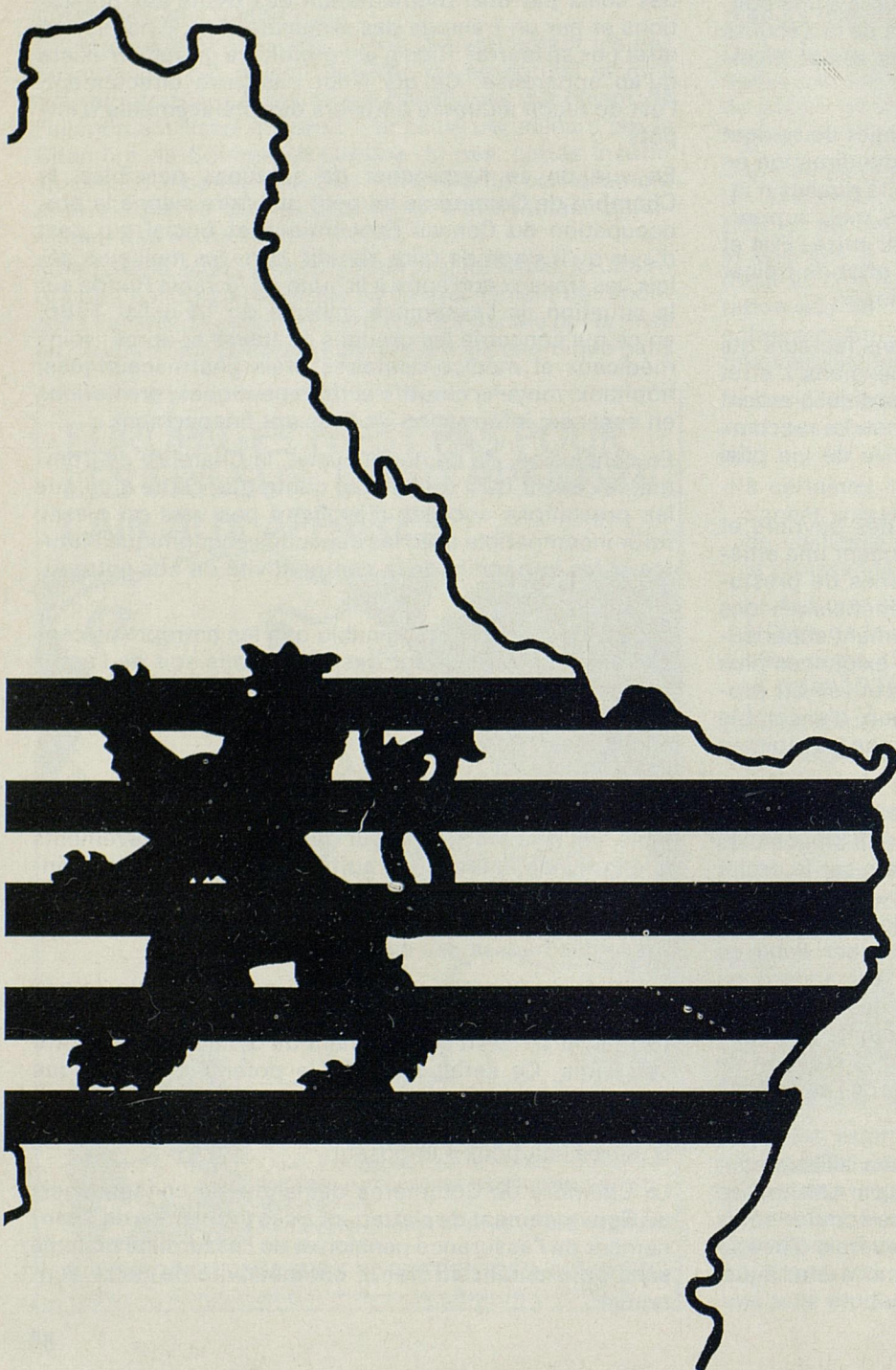
Dans ce contexte, la Chambre de Commerce partage pleinement le point de vue exprimé par le Conseil d'Etat dans son avis précité: «Pour maintenir les prélèvements à leur niveau actuel, il ne suffit pas seulement de maintenir la croissance de la masse budgétaire. Il faut également empêcher que l'envol des dépenses sociales n'entraîne une hausse des cotisations.»

Une telle augmentation de la charge parafiscale, le cas échéant fiscale, ne ferait qu'amputer notre capacité compétitive et se ferait au détriment du dynamisme de notre économie. Ce serait sacrifier le potentiel économique futur, source unique de notre richesse – faut-il le répéter – à un rééquilibrage du court terme des comptes financiers. D'autres solutions s'imposent.

La Chambre de Commerce demande, en conséquence, au Gouvernement de s'attaquer à ces problèmes de financement de l'assurance pension et de l'assurance maladie sans pour autant effriter la compétitivité de notre économie.

Luxembourg

1987/88



Le nouveau Kompass
Luxembourg est là!
Cette nouvelle édition a été
complètement remaniée tant
dans sa forme que dans son
apparence. En effet dans un
souci constant à la fois de
standardisation et de facilité
d'emploi, pour la 8^{ème} édition,
Kompass Luxembourg a adopté
la nouvelle nomenclature Euro-
Kompass; nomenclature adoptée
par de nombreux organismes
officiels tels que les
Communautés Economiques
Européennes.
Nous tenons à remercier tous
les milieux d'affaires
luxembourgeois qui ont appuyé
et collaboré à la réalisation de
cette édition et plus
particulièrement la Banque
Internationale qui en assure la
diffusion au Grand-Duché.
Toutefois si vous désirez des
copies supplémentaires ou un
complément d'information
n'hésitez pas à nous contacter au
49 60 51

KOMPASS



Le leader européen du
Business to Business
Informations

4.3 Le problème latent des CFL

Un autre risque latent inhérent au budget est constitué par les dépenses budgétaires croissantes pour couvrir l'excédent des dépenses sur les recettes de la société nationale des chemins de fer luxembourgeois.

La hausse continue des dépenses et la quasi stagnation, voire le recul des recettes du chemin de fer, ont fait que la couverture des dépenses par les recettes des CFL n'atteint plus que 24% et fait peser une charge croissante sur les finances publiques et donc, en fin de compte, sur la collectivité toute entière.

Cette évolution s'explique en grande partie par les changements de structure intervenus depuis le début des années soixante-dix dans la demande de transport de personnes et de marchandises par rail.

Au cours des deux dernières décennies, on a fait l'expérience d'une double mutation dans le transport européen en général et luxembourgeois en particulier. On a assisté, d'une part, à une expansion du volume de transport et, d'autre part, à un double glissement, aussi bien du transport marchandises que du transport de personnes du rail vers la route tandis que, de surcroît, le transport de personnes a fait l'objet d'un glissement du transport en commun vers le transport individuel.

Alors que le tonnage de marchandises transporté par le rail luxembourgeois a été en moyenne annuelle encore de quelque 22 millions de tonnes entre 1974 et 1980, il n'était plus que de quelque 14,8 millions de tonnes en moyenne annuelle au cours de la période de 1981 à 1985.

Ce renversement s'explique par la conjonction de plusieurs phénomènes qui ont métamorphosé la demande de services de transport et qui, combinés à certaines caractéristiques spécifiques du petit espace luxembourgeois, ont fait que les atouts traditionnels du chemin de fer, à savoir le transport de produits pondéreux sur de longues distances ont pesé de moins en moins lourds dans la balance concurrentielle et dans les choix des usagers.

En premier lieu, il convient de relever à cet égard que le volume du trafic marchandises des CFL a toujours évolué au rythme des hauts fourneaux. La crise sidérurgique ne pouvait dès lors que heurter de plein fouet le trafic marchandises dont le volume a, bon gré mal gré, décliné.

Bien que fortement rétréci, le trafic sidérurgique constitue toujours un marché absolument vital pour le rail.

Cette dépendance découle de la difficulté de compenser entièrement les pertes de trafic sidérurgique par des marchés nouveaux.

La difficulté de pénétrer des marchés nouveaux est due aux changements de la structure de production nationale au sein de laquelle prédominent de plus en plus des activités du type services ou nouvelles industries, beaucoup moins dépendantes du transport de masse et dont la demande s'adresse prioritairement à la route, qui de par sa souplesse plus grande et de sa capacité concurrentielle dans le transport de quantités réduites, arrive à concurrencer fortement le rail.

Comme de plus, quelque 75% de nos exportations et quelque 80% de nos importations respectivement, sont destinées ou proviennent de nos trois voisins immédiats, les distances à parcourir entre les points de départ et d'arrivée sont encore suffisamment courtes pour que l'avantage des grandes distances dont tire partie le rail n'arrive guère à jouer.

Quant au transport de personnes, il a été marqué par une extension du transport individuel et donc du transport routier. La croissance du revenu réel qui a permis l'accès à la propriété d'une voiture à toute la population et les changements de vie qui se sont accompagnés d'une dispersion de l'habitat expliquent pour une grande part la stagnation pour ces courtes distances des transports en commun et l'expansion du transport individuel.

Les chemins de fer sont donc confrontés à un problème structurel au niveau de l'évolution de leurs recettes et à une évolution explosive de leurs dépenses.

Il n'existe qu'une voie de salut. Les chemins de fer doivent adapter leur entreprise aux nouvelles données du marché en acceptant que c'est la demande de services de transports qui détermine à moyen et long terme l'offre des services de transports et non pas l'inverse et que la survie est au prix de cette adaptation.

Cette adaptation ne peut que passer par une réduction des coûts et l'abandon de projets d'investissements de prestige dénués de toute rentabilité économique. Ce n'est qu'à cette condition que peuvent être dégagées les sommes nécessaires à une politique ferroviaire visant à préserver un chemin de fer luxembourgeois moderne et performant.

Si, en effet, le Luxembourg veut continuer à jouer la carte de la localisation privilégiée au sein du marché européen, il doit chercher avec tous les moyens possibles de raccorder son réseau de chemin de fer, d'une façon ou de l'autre, au futur réseau des trains à grande vitesse dont les contours apparaissent au niveau de l'Europe. C'est à cette fin que les crédits inscrits au titre des chemins de fer devraient être réservés.

4.4 Le défi latent du financement des communes

En matière des finances communales, les recettes des communes proviennent en large partie d'une participation au produit de certains impôts de l'Etat (impôt sur le revenu, taxes sur la valeur ajoutée et taxe sur les véhicules automoteurs) à côté de certaines taxes leur destinées directement (impôt commercial, taxe sur l'alcool).

Ce financement est donc caractérisé par des automatismes. En effet, les flux de transferts sont quasi automatiques et varient en montant avec l'envergure des recettes fiscales prélevées.

Il est d'autant plus légitime de s'interroger sur l'efficacité de ce système qu'il draine des sommes croissantes vers les communes d'autant plus que ces transferts sont considérés comme un droit acquis, argument avancé par d'aucuns pour justifier la non-participation des communes aux dégrèvements fiscaux consentis par le pouvoir central. La Chambre de Commerce ne peut que s'en étonner et partager le point de vue du Conseil d'Etat quand il observe: «A juste titre peut-on se demander si lorsque l'Etat s'avise à desserrer la vis fiscale, il ne serait pas juste que les moins-values des impôts sacrifiés fussent


assumées proportionnellement par l'Etat et les communes?»

La Chambre de Commerce est d'avis que les transferts (non affectés) aux communes ne devraient plus relever d'automatismes budgétaires et qu'il serait au contraire plus rationnel de transférer des fonds en fonction des besoins communaux préalablement identifiés, voire, pour les investissements relevant de l'autorité communale, sur la base de programmes pluriannuels d'investissement.

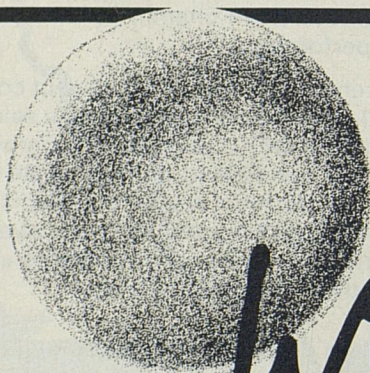
Un tel inventaire des besoins permettrait en plus de définir les services à prêter et les fonctions à remplir et d'identifier ceux qu'il serait opportun de transférer à

l'Etat pour éviter des doubles emplois et pour permettre de mieux exploiter les économies d'échelle, chose souvent impossible de par le trop grand nombre de communes trop petites.

C'est dans cette voie que devraient se poursuivre les recherches sur les coûts fonctionnels des communes, sur les relations intercommunales ainsi que sur les transferts de fonds publics entre l'Etat et les communes que le Premier Ministre a annoncées dans la déclaration du Gouvernement sur la situation économique, sociale et financière du pays le 26 mars 1987 à la Chambre des Députés.

<p>COMPTABILITÉ GÉNÉRALE DE LUXEMBOURG</p> <p>TOUS LES SERVICES D'UNE FIDUCIAIRE COMPÉTENTE ET AVANCÉE</p>		<p>TRANS WORLD BUSINESS AND TRUST COMPANY OF LUXEMBOURG</p> <p>UNE ORGANISATION MONDIALE POUR L'EXÉCUTION DE TOUTES OPÉRATIONS COMMERCIALES, CIVILES, FINANCIÈRES</p>
<p><i>Registre de Commerce de Luxembourg :</i> A-26425</p>	<p><i>Renseignements :</i> Mme Josette MULLER, Dir. Admin.</p>	
<p>Téléphone : 2 02 98 (5 lignes) 47 41 64 (5 lignes)</p>	<p>Bureaux : 82, avenue Victor Hugo LUXEMBOURG</p>	<p>Télex : 1856 TOSON LU</p>

Geist



und Materie

Wordplex
Luxembourg

Wordplex Information Systems
einer der führenden Hersteller
von Text- und Bürokommunikationssystemen

5, rue de l'Industrie
L-1811 Luxembourg
Tél.: 49 61 67 / Tlx: 3324 WPX

Propositions d'affaires

Les entreprises intéressées aux propositions d'affaires mentionnées ci-dessous sont priées de contacter la Chambre de Commerce.

Représentations

- Société belge cherche représentant pour le Grand-Duché de Luxembourg pour commercialiser des viviers d'eau de mer pour homards et huîtres.
- Société belge cherche agent/distributeur pour le Luxembourg pour son matériel: débitmètre (flotteur/électromagnétique/vortex) et régulation.
- Société américaine implantée en Allemagne cherche un représentant pour le Luxembourg pour: toner et développer pour machines de photocopie et imprimantes à laser.
- Société bulgare avec service clients en Allemagne de l'Ouest, cherche un agent-importateur au Grand-Duché de Luxembourg pour ses tours, machines de fraisage, de

scies mécaniques, de foreuses, de presses.

- Société Suisse de distribution d'un produit bitumineux français pour la remise immédiate en état des nids de poule sur les routes, pistes, parkings, trottoirs, cherche importateur pour le Luxembourg.
- Société française recherche pour ses marchés d'exportations des fins de séries, surstocks, second choix ou chocs transports dans le domaine de l'électro-ménager, pièces automobiles, Hifi et audiovisuel. La même société cherche une entreprise ou un agent désireux de représenter la société au Luxembourg autant pour la vente que pour la recherche et l'achat de ce type de pièces ou appareils.

Coopération

- Firme sarroise cherche partenaire pour la distribution de tables anti-vibratiles à mesurage optique et la distribution de produits opto-électroniques au Luxembourg.

Mexique

Un séminaire sur l'économie mexicaine, les mécanismes financiers et la promotion de l'investissement au Mexique aura lieu le 24 février 1988 à Anvers au siège de la Kredietbank.

La Chambre de Commerce se tient à votre disposition pour des renseignements supplémentaires.

Soldes 1988

Par arrêté ministériel du 27 août 1987 les dates des soldes d'hiver ont été fixées comme suit :

Soldes d'hiver :

Début - samedi, le 2 janvier '88

Clôture - samedi, le 16 janvier '88

Les publicités afférentes à cette période de soldes ne peuvent être faites qu'un jour ouvrable précédant les soldes, c.à.d. - le jeudi, 31 décembre 1987.

Il est rappelé que les autorités concernées ont exprimé leur ferme intention de veiller à la stricte observation des dispositions énoncées ci-dessus.

Que faut-il pour une bonne gestion de fortune ?

une expérience internationale un savoir-faire éprouvé un service personnalisé



Lugano, Zurich, Chiasso, Lausanne,
Locarno, Luxembourg, Nassau

Banque du Gothard

l'expérience dans la gestion de fortune

La gestion de fortune est une affaire de spécialistes : les banquiers suisses possèdent une grande expérience dans ce domaine.

Dès notre fondation, une clientèle internationale exigeante est suivie par nos experts.

A Luxembourg, vous pouvez aussi bénéficier de notre service de conseil.

M. L. Ottaviani - Directeur

MM. P.F. De Vita, Ch. Genson - Sous-directeurs

6, Avenue Marie-Thérèse/Luxembourg

tél. 46 15 66-7-8

*L'argent
c'est notre
métier,*

ne le placez pas
sans nous consulter



KREDIETBANK
S.A. LUXEMBOURGEOISE

votre partenaire

Luxembourg
43, boulevard Royal
37, rue Notre-Dame · tél. 47 971

Echternach
23, place du Marché · tél. 72 90 21

Esch-sur-Alzette
7, rue Xavier Brasseur · tél. 54 19 81

Ettelbruck
4, avenue J.-F. Kennedy · tél. 81 27 7